

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS  
DU JEUDI 25 FEVRIER 1982.

MEMBRES PRESENTS :

Membres de droit : M. MENIER - Secrétaire Général  
M. VANCEULEBROECK - Agent Comptable

Président d'honneur : M. MORIAMEZ M.

MEMBRES ELUS :

Collège A : Mlle SIMONOT - MM. COQUET - GIUSTO - MALVACHE - MARCOU - OUDIN -  
TAISNE.

Collège B : MM. MOREL - NATUREL - OBERDORFF.

Collège C : MM. AUTEM - COFFIGNIEZ - DELCOURT.

Collège ATOS : Mmes FRANCE - HAYOIT - M. SUBILLE.

Collège Etudiants : Mlles MORCHAIN - NOTREDAME - PELLETRET - MM. AUFFRET -  
CUBIZOLLES - BAK - MASSE - DEMAISON - DEBEER - FRANCOIS -  
DELESPIERRE - MINET.

ONT DONNE POUVOIR :

M. BOURTON à M. OUDIN  
M. DELFORGE à M. DELQUIGNY  
M. FLORENT à M. MALVACHE

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur CAROUS, Sénateur Maire de Valenciennes, représenté par Monsieur BODART ;
- Monsieur GILLIARD, Maire d'Anzin, Président du Syndicat Intercommunal pour la création d'un enseignement supérieur ;
- Monsieur BERA, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, représenté par Monsieur GUILLAUME ;
- Monsieur LE GARREC, Secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre, représenté par Madame LUBRANI ;
- Monsieur PHILIPPE, représentant la C.F.D.T. ;
- Monsieur MOTRICH, représentant la C.G.C. ;
- Monsieur DELQUIGNIES, Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes ;
- Monsieur CARPENTIER, Vice Président du Conseil Général du Nord, Maire de Trith ;

EXCUSES :

- Monsieur le Recteur retenu au Rectorat ;
- Monsieur GRIMALDI retenu au Sénat ;
- Monsieur DELFORGE retenu à Paris (Pouvoir à Monsieur DELCOURT) ;
- Monsieur FLORENT retenu à Paris ;
- Monsieur BOURTON (Pouvoir à Monsieur OUDIN) ;

INVITES :

- Madame CHOISEZ - Responsable du Service Scolarité
- Messieurs ALBERT - BARRE - CARPENTIER - DELPORTE - LECOCQ - MARTINACHE RAVALARD - SOENEN - TISON - THOMAS D.J. - Rapporteurs des différents points de l'ordre du jour.

---

Monsieur le Président MALVACHE accueille les nouveaux conseillers.

Présentation des Personnalités extérieures retenues pour participer au Conseil

d'Administration de l'Université :

- Monsieur CAROUS, Sénateur Maire de Valenciennes, représenté par Monsieur BODART - représentant les collectivités locales - ;
- Monsieur GILLIARD, Maire d'Anzin, Président du Syndicat Intercommunal pour la création d'un centre d'enseignement supérieur - représentant les collectivités locales ;
- Monsieur BERA, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes - représentant le secteur économique - représenté par Monsieur GUILLAUME ;
- Monsieur LE GARREC, Secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre, Président de l'Association de Développement du Hainaut-Cambrésis - représentant le secteur économique - représenté par Madame LUBRANI ;
- Monsieur PHILIPPE, représentant la C.F.D.T. ;
- Monsieur MOTRICH, représentant la C.G.C. ;
- Monsieur GRIMALDI, Sénateur Maire de Le Cateau, Membre du Conseil Régional, rapporteur du groupe de Travail "Recherche", retenu ce jour au Sénat ;
- Monsieur DELQUIGNIES, Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes - représentant le Secteur Tertiaire - ;
- Monsieur CARPENTIER, Conseiller Général du Nord, Maire de Trith, Député Suppléant ;
- Monsieur DELFORGE, Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes, retenu ce jour à PARIS.

Monsieur MALVACHE remercie les membres du Conseil pour leur collaboration et indique brièvement quel sera leur rôle : déterminer les orientations de l'Établissement, les actions d'enseignement et de recherche, approuver les contrats, établir et approuver le budget de l'Université et des U.E.R.

Monsieur le Président Noël MALVACHE dresse ensuite un tableau succinct de l'Université à l'aide de quelques chiffres : l'Université comprend 5 U.E.R. et des Services communs ou généraux, les étudiants sont au nombre de 3 200 pour la formation initiale et de 2 000 pour la formation continue.

Il y a 500 enseignants et chercheurs, environ 150 administratifs et 13 laboratoires de recherche.

Monsieur MALVACHE informe le Conseil de l'élection de deux nouveaux Directeurs :

- Monsieur GIUSTO à l'U.E.R. de Lettres et Sciences Humaines ;
- Monsieur SOENEN à l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles ;

Monsieur MALVACHE propose les dates des deux prochaines séances du Conseil : 3 juin et 25 novembre 1982 et fixe l'ordre du jour :

- 1 - Composition des Commissions, de l'Équipe de Direction et de la Section Permanente.
- 2 - Subventions inscrites au budget primitif.
- 3 - Habilitations.

#### 1 - COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Président présente ensuite les différentes équipes chargées d'animer certains secteurs d'activité :

- Monsieur MALVACHE : Commission du Personnel et Commission des Finances,
- Monsieur COQUET : Scolarité,
- Monsieur FLORENT : Relations Internationales,
- Monsieur TAISNE : Statuts et Législation,
- Monsieur BOURTON : Bâtiments et Sécurité,
- Monsieur AUFFRET : Vie de l'étudiant,
- Monsieur BOURGOIS : Information - Orientation - Débouchés ;
- Monsieur LECOCQ : Formation Continue,
- Monsieur OUDIN : Conseil Scientifique,
- Monsieur OBERDORFF : Commission Culturelle,
- Monsieur TISON : Formation des formateurs,
- Monsieur SOENEN : Informatique.

L'Équipe de Direction est composée de Messieurs MALVACHE, COQUET, FLORENT, TAISNE, BOURTON, BOURGOIS, OUDIN, MARCOU 1er Vice Président.

SECTION PERMANENTE

La proposition pour la composition de la Section Permanente a fait l'objet d'un vote par correspondance des membres du conseil, en raison d'un oubli lors de la séance du conseil .

MEMBRES DE DROIT :

Le Président N. MALVACHE  
Le Secrétaire Général F. MENIER  
L'Agent Comptable : R. VANCEULEBROECK

COLLEGE A :

MM. MARCOU, COQUET G., TAISNE, FLORENT, GIUSTO.

COLLEGE B :

MM. NATUREL et OBERDORFF.

COLLEGE C :

M. AUTEM.

COLLEGE ATOS :

Mme FRANCE.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes.

COLLEGE DES ETUDIANTS :

2 étudiants à choisir par la Commission Vie de l'Etudiant.

Le dépouillement de ce vote a été effectué le Mardi 27 avril 1982 en présence de Monsieur le Professeur TAISNE, Madame BOEZ, Monsieur BALENGHIEN.

Nombre d'électeurs inscrits : 40

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages exprimés : 25

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de personnes s'étant  
abstenues : 3

La composition de la Section Permanente ainsi définie est adoptée par 25 voix pour.

## 2 - SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF

Le Président aborde la répartition des subventions parmi les U.E.R. pour 1982 : l'Université a besoin de financer les actions nouvelles et les achats d'équipement. Le Président précise les secteurs prioritaires : le renouvellement des habilitations, la création d'une licence en informatique industrielle, l'aide à l'installation des nouveaux chercheurs.

Le Président donne la provenance des subventions inscrites au budget primitif :

- 500 000 F de la Municipalité de Valenciennes,
- 200 000 F de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes,
- 100 000 F du Conseil Général.

En ce qui concerne la subvention de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, le Président fait remarquer une diminution constante de la part attribuée aux Services Généraux et aux Services Communs Inter-UER, au cours des dernières années :

- 160 000 F en 1978,
- 155 000 F en 1979,
- 135 000 F en 1980,
- 70 000 F en 1981.

En ce qui concerne la participation de la Municipalité de Valenciennes, le Président fait remarquer une diminution suivie d'une stabilisation des subventions accordées aux Services Généraux :

- 305 000 F en 1979,
- 257 000 F en 1980,
- 265 000 F en 1981.

Ces chiffres assurent de l'effort financier accru envers les UER.

Le Président expose ensuite quels sont les besoins de l'Université :

- L'I.U.T. s'équipe ;
- Les Sciences créent une Licence d'Informatique Industrielle et 2 nouveaux diplômes d'Université BAC + 5 ;
- L'E.N.S.I. met en place la 3ème année de son école ;
- L'Informatique et l'Audio-Visuel ont besoin d'équipement ;
- Les sous-sols doivent être aménagés ;
- Il doit en outre y avoir des réserves de constituées en cas d'accidents ou de besoins imprévus (travaux urgents, remplacement de gros matériels non prévu...) ;
- Adaptation de nos Licences et Maîtrises d'Enseignement aux finalités professionnelles ;
- Equipement en Lettres et Equipement en Droit ;
- Opération spécifique de sécurité dans l'établissement et d'économie d'énergie.

Le Président propose l'affectation des subventions comme suit :

Subventions	Montant	I.U.T.	Sciences	Lettres	Droit	ENSI	Communes	Actions
Ville de Valenciennes	500 000	80 000	50 000	30 000	40 000	15 000	272 600	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes	200 000	20 000	30 000	30 000	20 000	15 000	85 000	
	700 000	100 000	80 000	60 000	60 000	30 000	357 600	

Suite à une question de Monsieur BODART sur l'équilibre des sommes, le Président précise qu'une subvention de 12 400 F revient au Service des Sports.

Les membres du Conseil approuvent l'affectation de ces subventions à l'unanimité.

- o - 0 - o -

### 3 - HABILITATIONS

Le Conseil passe ensuite à l'Etude des demandes d'habilitations.

le Président rappelle quels sont les critères utilisés par les responsables du Ministère pour prendre une décision : la coordination entre les divers enseignements, le taux de couverture (potentiel de statutaires sur la charge engendrée par la création de diplômes), le taux d'encadrement (nombre de professeurs - nombre d'étudiants), la composition du conseil de perfectionnement, l'aspect du certificat préparatoire, les stages, les équipes d'enseignants, le contrôle pédagogique, l'aménagement pour les étudiants salariés, la participation des professionnels, les résultats d'enquêtes, les moyens demandés en personnel, heures complémentaires, fonctionnement, équipement...

Avant de donner la parole aux rapporteurs, le Président propose une méthodologie d'étude, il s'agit de suivre l'ordre des résumés qui se trouvent dans le document, écouter le rapporteur, prévoir un temps de discussion et de questions puis, passer au vote.

1 - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA MAITRISE DE SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES.

Sur la demande du Président, Monsieur OBERT, responsable de la MSTCF et Monsieur TAISNE, Directeur de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, rapporteur, expose les motivations essentielles de la demande de renouvellement d'habilitation de la Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières.

Seul établissement habilité au Nord de Paris à délivrer le diplôme de Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis fut la seconde en France à être habilitée. Depuis, il ressort des enquêtes établies que tous les diplômés ont obtenu un emploi et se répartissent pour 1/3 dans les bureaux d'expertise comptable, pour 1/3 dans les entreprises comme contrôleurs de gestion, pour 1/3 dans l'enseignement. La satisfaction témoignée par les employeurs pour ce type de formation permet d'envisager sans aucune restriction de renouveler ce diplôme à finalité professionnelle et pluridisciplinaire.

Le Conseil de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques et de Gestion siégeant le 14 Janvier 1982 a voté à l'unanimité, le renouvellement de ce diplôme.

Le Conseil de l'Université vote la demande de renouvellement de ce diplôme à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LICENCE DES TECHNIQUES AUDIOVISUELLES.

Sur la demande de Monsieur le Président, Monsieur CARPENTIER, Responsable pédagogique de la Licence des Techniques Audiovisuelles, expose les motivations principales de la demande de renouvellement de la Licence des Techniques Audiovisuelles.

Cet enseignement, peu répandu dans les Universités Françaises constitue une formation originale à finalité professionnelle d'un intérêt maintenant nettement prouvé. L'intervention de cadres de la profession dans cette formation apporte le contact indispensable entre les professionnels de l'audio-visuel et les futurs "communicants". La part sensiblement égale des enseignements réservée aux sciences humaines et aux matières scientifiques permet de former des cadres ouverts aux divers besoins de l'audio-visuel et une très bonne formation technique. Un sondage réalisé auprès des employeurs de nos diplômés permet de relever une satisfaction générale.

Le succès de cet enseignement a conduit de nombreux professionnels à souhaiter une adaptation et une ouverture de cette formation aux adultes. Afin de pouvoir offrir une telle formation, une adaptation du cursus de la Licence des Techniques Audiovisuelles aux adultes a été réalisée par une organisation des enseignements sous forme d'unités capitalisables permettant aux adultes de répartir leurs études sur plus d'un an.

Monsieur le Président marque l'importance particulière de l'adaptation du cursus de ce diplôme permettant une promotion aux professionnels de l'audio-visuel. Il y voit un grand intérêt pour l'orientation de l'Université.

Le Conseil d'UER de Sciences Exactes et Naturelles, siégeant le 11 février 1982 a soutenu par un vote unanime cette demande de renouvellement et d'adaptation.

Lors du débat, Monsieur MOTRICH rappelle que pour que le 1 % formation soit affecté à cette formation, il faut l'agrément des commissions de l'emploi et Monsieur MORIAMEZ rappelle les débouchés importants que présentent les pays en voie de développement et notamment les pays africains.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité la demande de renouvellement d'habilitation de ce diplôme et l'adaptation du cursus aux adultes. La proposition de Monsieur le Président N. MALVACHE d'étendre cette adaptation pédagogique aux adultes pour tous les diplômes de l'Université est acceptée à l'unanimité.

### 3 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE LICENCE DE LETTRES MODERNES.

Monsieur GIUSTO, Directeur de l'UER de Lettres, Sciences Humaines et Arts, rappelle que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis assure, depuis 1970, en accord avec l'Université de Lille III, une formation complète de Licence de Lettres Modernes.

Cette formation trouve son fondement essentiel dans le cadre d'un enseignement décentralisé dans le Sud du Département. En effet, le Valenciennois, le Cambrésis et l'Avesnois sont distants de l'agglomération Lilloise et les étudiants du Sud du Département ne peuvent, étant donné les conditions très modestes de la plupart d'entre eux, se permettre la poursuite de leurs études à Lille.

L'enseignement dispensé à Valenciennes donne actuellement entière satisfaction et est très bien suivi. Les contacts pris avec l'Université de Lille III permettent d'assurer que cette Université est totalement d'accord pour que l'Université de Valenciennes soit également habilitée à assurer cet enseignement, l'existence de cette formation à Valenciennes ne constituant aucunement une concurrence à l'Université de Lille III. En effet, les étudiants fréquentant l'Université de Valenciennes étant pour la plupart fils d'ouvriers ou d'employés abandonneraient simplement leurs études si cette formation n'existait plus à Valenciennes.

Aussi, est-ce afin de régulariser une situation de fait, que le Conseil de l'UER de Lettres, Sciences Humaines et Arts, siégeant le 11 février 1982, a sollicité à l'unanimité l'habilitation à délivrer une Licence de Lettres Modernes pour l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Le Conseil de l'Université, réuni le 25 février 1982, vote à l'unanimité la demande de création d'une Licence de Lettres Modernes.

### 4 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DEUG ARTS PLASTIQUES.

La formation Arts Plastiques existe à Valenciennes depuis 1972. Elle est assurée en convention avec l'Université de Lille III et recueille un grand intérêt à Valenciennes, ville d'Arts, surnommée " l'ATHENES du Nord".

Des critères essentiels ayant conduits à l'ouverture de cet enseignement à Valenciennes sont tout d'abord l'existence d'une formation "Beaux-Arts" de très grande renommée. En outre les possibilités d'accueil au niveau Lillois sont très limitées - 25 places aux Beaux-Arts de Tourcoing - et nécessitent une décentralisation. Enfin, chaque année, les étudiants valenciennois qui se destinent à cette formation sont de conditions très modestes - 14 fils d'ouvriers et d'employés sur 15 étudiants cette année - et ne pourraient suivre une formation dans une ville éloignée.

C'est pour ces raisons, et en accord total avec l'Université de Lille III que l'Université de Valenciennes demande à être habilitée à délivrer un DEUG d'Arts Plastiques en collaboration avec Lille III. Cette solution permettrait d'assurer à l'Université de Valenciennes le financement des enseignements qu'elle délivre actuellement. Il est à remarquer que le seul Maître Assistant d'Arts Plastiques de la Région Nord est un Professeur de l'Université de Valenciennes en poste dans cette Université.

Le Conseil d'UER Lettres Sciences Humaines et Arts siégeant le 11 février 1982 a voté unanimement le projet de demande d'habilitation à délivrer le DEUG Arts Plastiques en collaboration avec Lille III.

Messieurs OBERDORFF et NATUREL confirment l'intérêt de cet enseignement et approuvent totalement la démarche entreprise.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité la demande d'habilitation à délivrer ce DEUG.

5 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE MAITRISE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE PRODUCTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR ET MICRO SYSTEMES.

Faisant suite à une expérience tentée en 1981 par la création d'une Licence d'Informatique Industrielle, un développement de cet enseignement est souhaité.

De l'expérience acquise et des remarques effectuées par les professionnels contactés, il a été dégagé une insuffisance des heures réservées aux travaux pratiques. C'est pourquoi, dans un cadre plus vaste, une Maîtrise des Sciences et Techniques comportant près de trois fois plus d'enseignements a été envisagée. Cette maîtrise des Sciences et Techniques de Production assistée par ordinateur et micro systèmes comprend deux objectifs, l'un répondant à des besoins immédiats : la production assistée par ordinateur, l'autre répondant à des besoins à plus long terme : les micro-systèmes.

Cette formation et cette création sont fortement souhaitées par l'industrie régionale et un groupe de travail mis en place à l'initiative de Monsieur le Préfet a permis de mettre en évidence un besoin croissant en cadres de formation informatique en essor de 10 % par an.

Il est donc nécessaire de développer l'action initialisée en octobre 1981 par la création d'une Maîtrise des Sciences et Techniques de Production Assistée par Ordinateur et Micro Systèmes.

Le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles, siégeant le 17 février 1982 a voté à l'unanimité cette demande d'habilitation.

Messieurs PHILIPPE, MALVACHE et MORIAMEZ ainsi qu'un étudiant interviennent pour préciser certains points. Monsieur MORIAMEZ remarque un programme excellent et signale que si des étudiants issus de cette formation sont intéressés par les écoles d'ingénieurs, il les accueillera volontiers dans l'Etablissement qu'il dirige.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité la demande d'habilitation à délivrer une maîtrise de Sciences et Techniques de Production Assistée par ordinateur et micro-systèmes, moins une abstention.

6 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE LICENCE DE MATHEMATIQUES.

Il ressort essentiellement de l'exposé effectué par Monsieur ALBERT, Rapporteur, que les étudiants Valenciennois demandeurs d'une formation de second cycle à dominante mathématiques sont de plus en plus nombreux. Un besoin en chercheurs dans cette branche est également nettement exprimé. Il est à ce sujet à remarquer que l'équipe actuelle de recherche de Valenciennes est actuellement classée en B1 au niveau CNRS ce qui constitue un gage de sérieux incontestable.

Une formation de Mathématiques comprenant en outre un module informatique dans son programme doit permettre d'assurer une formation solide pouvant servir de tremplin à une spécialisation ultérieure assurant un élargissement des débouchés vers l'industrie.

Un projet de Licence de Mathématiques a été constitué dans cet esprit.

Le Conseil d'UER de Sciences Exactes et Naturelles, siégeant le 4 février 1982 a voté à l'unanimité la demande de création d'une Licence de Mathématiques.

Le Conseil de l'Université vote à l'unanimité cette demande d'habilitation.

7 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE LICENCE DE CONCEPTION MECANIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR.

Les objectifs sont la conception de pièces ou de structures mécaniques.

Ces techniques s'introduisent dans les bureaux d'études, elles sont utilisées pour la conception de pièces, pour le calcul des pièces en service (optimisation de la forme - exemple : sièges des voitures Corail)...

Ces techniques ont été développées en France, 7 % des bureaux d'études sont équipés de Systèmes C.M.A.O. Les P.M.I. vont être concernées par ces techniques ; or, il y a une pénurie de spécialistes, ce qui constitue un frein important pour la diffusion de techniques. Il est important que l'Université puisse répondre aux besoins de ces bureaux d'études.

Le Conseil d'UER de Sciences Exactes et Naturelles siégeant le 4 février 1982 a voté à l'unanimité la demande de création de la Licence de Conception Mécanique assistée par ordinateur.

Le Conseil d'Université émet un avis extrêmement favorable, à l'unanimité, pour la création d'une LICENCE DE CONCEPTION MECANIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR.

Monsieur le Professeur Michel MORIAMEZ tient à souligner l'intérêt important de ce projet, projet qui propose la mise en place d'une formation moderne en MECANIQUE dans notre région.

8 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE LICENCE DE TECHNOLOGIE DES MATERIAUX INDUSTRIELS.

Monsieur THOMAS D.J. est invité à exposer les caractéristiques de ce diplôme.

Le développement des nombreux matériaux nouveaux constitue un immense intérêt pour le monde industriel. Le monde socio-économique et socio-professionnel a exprimé, lors d'une enquête établie sur ce sujet, la nécessité de disposer sur le marché du travail de personnels très compétents capables d'adapter les produits nouveaux aux innovations actuelles afin d'acquérir une place de choix sur les différents marchés.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu et présenté dès 1981, un projet de Licence de Technologie des Matériaux Industriels, les matériaux plus particulièrement étudiés ayant fait l'objet d'un choix dicté plus particulièrement par leur caractère d'importance régionale - charbons, verres, aciers spéciaux...

Il est à noter que pour assurer cette formation, l'Université dispose d'une "palette" d'enseignants très qualifiés, répondant parfaitement aux besoins. L'équipe de recherche du Laboratoire de Cristallographie de l'Université est d'ailleurs classée en B1 au CNRS, ce qui constitue un gage du sérieux de ces enseignants chercheurs.

Vu la parfaite adéquation du projet aux besoins régionaux, le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles siégeant le 11 février 1982 a voté à l'unanimité la demande d'habilitation à délivrer une Licence de Technologie des Matériaux Industriels.

Le Conseil d'université suit à l'unanimité le vœu exposé par le conseil d'UER Sciences.

#### 9 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE MAITRISE DE SCIENCES ET TECHNIQUES DES TRANSPORTS.

Monsieur TISON, responsable du projet est invité à exposer ce nouvel enseignement.

La Région Valenciennoise constitue l'une des premières régions productrices de matériels de transport de France mais le volume de sa production a décliné ces dernières années pour passer de 50 % du marché français à 35 % du marché en 1980. Une relance technologique est indispensable dans ce secteur.

La Région Valenciennoise constitue également un carrefour exceptionnel tant routier que fluvial, ou ferroviaire. Dans ce cadre, une organisation logistique des réseaux de transport semble indispensable.

Enfin des efforts régionaux très importants sont actuellement en cours afin de développer et de relancer le secteur des transports ; un anneau d'essai est même envisagé à Valenciennes et demandera un nombre de techniciens spécialisés très important.

Pour répondre à ces besoins, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis a organisé un projet de Maîtrise des Sciences et Techniques des Transports regroupant à la fois dans ses programmes une partie liée à la technologie des transports - Matériels ferroviaires, péniches, construction navale, transports routiers... - et une autre partie plus liée à la logistique - notamment au trafic routier, fluvial, maritime et ferroviaire -.

Cette demande qui correspond à un besoin exprimé par les industries régionales a été confirmée par une enquête lancée auprès des entreprises sur ce sujet.

Cette Maîtrise de Sciences et Techniques des Transports a été sollicitée à l'unanimité par le Conseil d'UER de Sciences siégeant le 4 février 1982.

Lors du débat, Monsieur DELQUIGNIES précise que le Ministère est favorable pour ce type de formation, Monsieur MOTRICH note l'intérêt de cette formation pour répondre aux besoins de l'anneau d'essais et enfin Monsieur TISON indique qu'il a obtenu l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité cette demande de création.

10 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE MAITRISE DES SCIENCES TECHNICO-COMMERCIALES.

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis bénéficie d'un savoir-faire commercial très important. Dans le cadre d'un premier cycle, elle forme des Techniciens du Commerce dont l'emploi est assuré à la sortie. En second cycle, elle délivre actuellement un Diplôme d'Université de Technico-commercial afin de répondre à une demande sans cesse croissante.

La Région souffre toutefois énormément du manque de bons commerciaux de haut niveau capable de s'adapter au milieu inter-entreprise. Il faut en effet associer la connaissance technique avec l'art de la vente ce qui nécessite un niveau de connaissance élevé dans l'un et l'autre de ces secteurs.

Les entreprises régionales et surtout les Petites et Moyennes Industries doivent se reconvertir et innover mais cela reste insuffisant si elles ne peuvent pas vendre. C'est pourquoi elles doivent bénéficier du concours d'hommes qui connaissent à la fois les technologies de pointe mais qui possèdent également une culture et une compétence commerciale pure.

C'est dans ce cadre qu'a été conçu le projet de Maîtrise de Sciences Technico-commerciales dont les bases essentielles du recrutement se localisent parmi les scientifiques et les techniciens de niveau 1er cycle - DUT, BTS, DEUG -

Ce projet, complémentaire des formations déjà assurées à l'Université doit apporter un nouveau souffle à nos entreprises.

Le Conseil de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, siégeant le 23 février 1982 a considéré ce projet avec beaucoup d'intérêt et a voté à l'unanimité ce projet de demande d'habilitation d'une maîtrise de Sciences Technico-commerciales sous réserve d'attribution de moyens pour accomplir la mission de cette M.S.T.

Suite à une question de Monsieur DELQUIGNIES, Monsieur DELPORTE confirme qu'il peut être envisagé d'accueillir et de former des ingénieurs soucieux de se reconvertir.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité ce projet.

11 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN INGENIERIE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE.

Monsieur le Président invite Monsieur MARCOU à exposer le projet.

Le rôle de la maintenance est fondamental dans l'entreprise car il conduit à une optimisation de la production et s'élargit maintenant à la conception. Les responsables dans l'industrie sont maintenant à la fois responsables de la maintenance et des travaux neufs.

Parmi les enseignements à finalité professionnelle que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis assure, la maintenance industrielle constitue une voie novatrice qui rencontre un important succès dans la Région. Les entreprises ont toutefois marqué leur souhait de voir les étudiants poursuivre une troisième année afin que des cadres, mieux formés encore, leur soient proposés.

Une expérience engagée cette année sous la forme d'un diplôme d'Université à finalité professionnelle très marquée répond parfaitement aux besoins exprimés par les entreprises. L'objet de cette demande est donc de faire de ce diplôme d'Université un diplôme national reconnu.

Le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et naturelles, siégeant le 12 janvier 1982 a sollicité unanimement ce diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en ingénierie et maintenance industrielle.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité cette demande d'habilitation.

12 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES EN MATHEMATIQUES.

Monsieur BARRE expose ce projet.

La formation mathématiques est indispensable dans une Université pluridisciplinaire comprenant une U.E.R. de caractère scientifique. Une formation de troisième cycle en mathématiques est nécessaire pour former les cadres supérieurs demandés par notre industrie régionale.

Une expérience a déjà été réalisée avec succès à l'Université de Valenciennes en assurant des cours libres qui ont eu beaucoup de succès.

Un diplôme d'Etudes Approfondies en Mathématiques permettrait aux étudiants de Maîtrise de Sciences et Techniques des Transports, aux élèves de l'ENSI, aux chercheurs, d'acquérir à la fois une formation mathématiques et une culture générale Mathématiques très utile à la poursuite de leur carrière. L'originalité de ce DEA sera de permettre l'étude des mathématiques générales et non de faire l'objet d'une étude spécialisée (comme il l'est fait dans les autres Universités).

Il est à signaler à ce sujet que les enseignants chercheurs en mathématiques de l'Université ont su concentrer leurs efforts et que leur laboratoire est classé en B1 au CNRS, ce qui constitue un gage incontestable de la qualité de leur travail. La création de ce DEA ne pourrait que conforter cette situation.

Le Conseil Scientifique de l'établissement réuni le 7 janvier 1982 et le conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles réuni le 12 janvier 1982 ont émis un avis unanimement favorable à la réalisation de ce projet.

Le Conseil d'Université, après discussion sur le projet vote à l'unanimité cette demande d'habilitation à délivrer un DEA en Mathématiques à compter de la rentrée Universitaire 1982-1983.

13 - DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES SCIENCES ET TECHNIQUES AVANCEES DE LA COMMUNICATION.

Monsieur MARTINACHE est invité à exposer ce projet.

Afin de répondre aux problèmes de la communication audio-visuelle, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis a mis en place en 1977 un enseignement d'Audio-Visuel. En cette période d'évolution importante des techniques et des idées, la formation de techniciens très bien préparés a été demandée par les employeurs.

Le succès des enseignements actuels d'audio-visuel nous permet d'envisager une poursuite des formations au niveau d'une troisième année. Un diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Sciences et Techniques Avancées de la Communication permettrait de former les techniciens de haut niveau, capables d'affronter les divers problèmes que connaissent les diffusions culturelles et artistiques.

Le programme de ce DESS comprenant deux parties directrices : créativité, culture, arts et production audio-visuelle, permettra assurément de répondre aux besoins exprimés.

Le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles, siégeant le 12 janvier 1982 a sollicité unanimement la création de ce Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Sciences et Techniques Avancées de la Communication.

Le Conseil d'Université vote à l'unanimité cette demande d'habilitation à délivrer le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Sciences et Techniques Avancées de la Communication.

---

Avant de clore le Conseil, le Président N. MALVACHE demande d'affecter des priorités à ces diverses demandes.

Monsieur AUFFRET pense qu'il est difficile de comparer des enseignements différents et de les classer.

Monsieur MORIAMEZ remarque qu'il est très important que les projets aient été votés à l'unanimité ; c'est au Président de s'appuyer sur ces votes unanimes pour porter la bonne parole au ministère.

Le Président demande un avis global pour le classement de l'ensemble des dossiers.

Ce dernier vote à l'unanimité donne lieu à un classement en toute première priorité pour tous les enseignements demandés.

---

La séance est close à 20 h 30.

---